



Problème d'ouvriers que puis je faire ?

Par **soleka**, le **12/09/2009** à **10:59**

Bonjour,

J'ai actuellement une sarl avec 4 ouvriers. J'en ai un qui tout les matin arrive avec 5 à 10 mn de retard et j'aimerais savoir si je peux lui décompter sur ses heures tout ses retards et si je peux lui envoyer une lettre d'avertissement ? Mes ouvriers trainent dans leur temps de travail (un chantier qui devrait être fait en 1 semaine dure en moyenne 2 à 3 semaines j'ai beau le leur dire rien ne change). Que puis je faire tout en étant dans la légalité ? Avec la crise cela devient dur je ne passe pas car les devis sont toujours plus cher à cause du temps de main d'oeuvre...
Je dors très mal la nuit aidez moi svp

Par **Visiteur**, le **12/09/2009** à **11:21**

bonjour,

aie....

vous pouvez déjà lui envoyer une lettre d'avertissement pour qu'il respecte ses horaires.

assurez vous que les horaires de travail sont bien affichés dans l'entreprise...
sinon il pourra toujours vous rétorquer qu'il ne connaît pas exactement ses horaires.. (à moins qu'ils soient notés sur son contrat de travail).

Pour la retenue... oui vous pouvez....car un salarié n'est payé que quand il travaille !!! mais

sans badgeuse comment prouver ????

car j'ai bien l'impression que votre salarié ne vous fera pas de cadeau...

pour les autres : pas de commentaire....ceux sont des employés !!!!! et qui dit employés ne dit pas patron !!!!